

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, où en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RECLAMES,
 80 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
23	Jeu.	Frde la Vierge	St-Vincent.	☉ P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir.
24	Vend.	O. de s. Géoul.		☉ P. L. le 14, à 8 h. 15' du soir.
25	Sam.	C. de s. Paul.	Montcuq, Loubressac.	☉ D. Q. le 21, à 2 h. 26' du soir.
				☉ N. L. le 28, à 4 h. 59' du soir.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulou, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.
		6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 18 janvier 1862.

BULLETIN

Le rétablissement des relations amicales entre les États-Unis et la Grande-Bretagne a été célébré, à Londres, samedi dernier, par un grand meeting. La presse anglaise a favorablement accueilli la solution pacifique du différend qui menaçait de troubler la paix de l'Europe; mais l'arrangement de ce différend, va être suivi d'une recrudescence d'hostilités contre le Sud, disent les dépêches de New-York, qui donnent déjà comme imminente une bataille dans le Kentucky, entre les fédéraux et les séparatistes.

Le *Morning Post* évalue à deux millions de livres sterling les dépenses que le conflit américain a causées à l'Angleterre en préparatifs militaires et maritimes.

M. Ricasoli vient de donner une nouvelle satisfaction au Sénat italien. — Interpellé par M. Pareto, sur la politique générale, le baron a répondu qu'il avait essayé de compléter le cabinet par la nomination d'un ministre de l'intérieur; mais que les réformes pendantes ayant créé des difficultés insurmontables, il avait cru devoir résister à toute transaction avec les partis. — « Le ministère ne peut, ne doit se retirer, a-t-il dit, sans faire une déclaration au Parlement. S'il est condamné, par le Parlement, il saura remplir son devoir. » Et puis il ajoute : « A Rome doivent s'accomplir les destins non seulement italiens, mais encore humanitaires. Il n'est pas possible de déterminer l'époque du triomphe. Il se peut que dans ce moment même nos destinées se mûrissent. » Le gouvernement italien, inébranlable dans

son alliance avec la France, poursuivra sa politique vis-à-vis de Rome.

Un ordre du jour conçu en ces termes : « Le Sénat, satisfait des déclarations du ministre, passe à l'ordre du jour », est voté à la presque unanimité.

Le voyage que vient de faire l'Empereur d'Autriche dans ses états d'Italie, où il a été reçu convenablement dans certaines villes et froidement dans d'autres, semble avoir réveillé les dispositions belliqueuses de l'armée du quadrilatère. — Voici, à ce propos, la réflexion que font les *Nationalités* : « Personne ne peut se laisser prendre à ses airs de matamores; nous savons tous qu'il n'y a pas ombre de danger à redouter de ce côté. *L'Italie veille et la France est toujours prête.* »

Le discours du roi Guillaume, à l'ouverture des chambres, satisfait les amis des idées libérales. — Si le roi n'admet pas « que le développement de la vie politique porte préjudice aux droits de sa couronne, » il promet « de poursuivre toujours l'œuvre constitutionnelle commencée. » — Le résultat des élections ne paraît pas, dans le langage du roi de Prusse, lui avoir inspiré de préoccupations sérieuses. Tout au plus, si, dans les deux derniers paragraphes, on découvre une allusion légère au succès de l'opinion avancée. Mais la couronne compte que le parti démocratique, en Prusse, comme le parti libéral ne sauraient séparer leurs intérêts de celui de la dynastie.

Toujours des nouvelles contradictoires de la Pologne. — Si la commission des cultes ouvre toutes les institutions et annonce l'intention de fonder une école Polytechnique, nous apprenons qu'on a arrêté, à Varsovie, des Polonais qui

passaient sans se découvrir devant une église russe, et, à Cracovie, quelques fidèles qui avaient entonné dans l'église une hymne défendue.

Par la voie de New-York, on reçoit la nouvelle que l'armée espagnole aurait pris possession de la Vera Cruz, le 17 décembre. Les troupes mexicaines s'étaient retirées.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Vienne, 16 janvier.

S. M. l'Empereur arrivera ce soir à Vienne.

Breslau, 16 janvier.

D'après des communications particulières de la frontière polonaise, onze nouveaux élèves de l'académie auraient été incorporés comme simples soldats dans le corps d'armée de Sibérie.

Turin, 15 janvier.

Dans la Chambre des députés ont eu lieu les interpellations de M. d'Oudes sur les événements de Castellamare, en Sicile. Ce député reproche aux autorités locales de n'avoir pas fait de procès réguliers. Il blâme les fusillades sans jugement. Le ministre de la justice répond que le gouvernement n'a pas encore reçu les rapports de l'autorité judiciaire. Il est d'ailleurs très-difficile en de pareilles circonstances de trouver des témoins. Les soldats n'ont pas pu réprimer le mouvement spontané de leur âme contre les pillards et les assassins. Plusieurs orateurs ont pris part à la discussion. La Chambre réserve son jugement pour l'instant où elle pourra mieux apprécier les faits en examinant les rapports ministériels qui seront déposés.

L'emprunt italien est à 64 fr.

Le 3 % piémontais est à 64 fr.

Turin, 15 janvier.

Dans le Sénat ont eu lieu les interpellations de M. Pareto, sur la politique générale. M. le baron Ricasoli a répondu : Il a essayé de compléter le cabinet par la nomination du ministre de l'intérieur.

Turin, 16 janvier.

Garibaldi a refusé la présidence du comité le Provedimento.

Le chef Cipriano a été blessé.

Madrid, 15 janvier.

Le ministère désire la discussion des lois administratives par la presse.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 janvier 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE (*)

N° 20.

CHAPITRE IX. (Suite.)

LA JUSTIFICATION.

— Dispensez-moi de vous y accompagner.
 — René, pourquoi cette rancune? Tu connais le caractère de Gabrielle, tu sais qu'il n'y en a point de meilleur ni de plus égal; et tu ne peux lui pardonner un caprice de malade, son premier tort envers toi!

— Ma vue est un supplice pour elle; je ne veux pas le lui imposer.

— Mon fils!

— N'insistez pas; je reste ici; là-bas j'étouffe.

Sa parole était si saccadée, sa voix si creuse, son regard si étrange, que sa mère, tout inquiète, n'osait l'abandonner à lui-même. Il s'en aperçut et dit avec amertume :

« Vous pouvez me laisser seul; je ne suis pas fou. »

Elle leva les yeux sur lui d'un air de reproche, et, malgré toute sa force d'âme, des larmes se suspendirent à sa paupière. Cette douleur toucha René.

« Pardonnez-moi, ma mère, poursuivit-il avec une tristesse plus douce. Je récompense bien mal votre dévouement. Hélas! je suis si malheureux. Gabrielle!

Et il voulut s'éloigner; la marquise le retint.
 « Un mot encore, mon fils; il ne dépend que de toi de me donner une preuve de ton amour.

— Laquelle?

— Promets-moi de remettre à demain ta résolution définitive.

— A quoi bon? Croyez-vous me faire changer d'avis d'ici là?

— Ai-je besoin de t'expliquer mes motifs? Je te demande, René, une marque d'affection et de condescendance.

— Soit! j'attendrai, ma mère; je vous en donne ma parole.

Il s'enfonça dans la partie la plus sombre du parc; la marquise retourna au château et eut avec l'abbé un long entretien, dont nous apprendrons plus tard le résultat. Voyons, en attendant, ce que devenait Gabrielle.

A la réception du billet de la marquise, M^{me} de Sombrelle s'était dit :

« Puisque Gabrielle ne vient pas aujourd'hui à Olivette, je vais aller la voir. Quoi de plus naturel qu'une visite à une malade? Je saurai par ce moyen si cette indisposition est feinte ou réelle. Mais elle doit être réelle; c'est l'effet des émotions d'hier. Pauvre enfant! Ah! bah! tant mieux; j'en obtiendrai plus aisément ce que je voudrai. »

A ces mots, elle s'était rendue auprès de son frère, pour causer quelques instants avec lui, puis elle avait fait sa toilette et ordonné qu'on attelât. En montant en voiture, elle avait dit à M. de Valbran : « Au revoir, Robert; je vais travailler pour toi! » et elle avait pris la route de Ternouze.

Elle y arriva pendant que la marquise était dans le parc avec son fils, et elle en sortit avant la fin de la conférence entre M^{me} de Ternouze et l'abbé Augustin. En rentrant, la marquise n'avait rencontré personne, l'abbé ignorait la présence de la baronne au château, et celle-ci avait laissé sa voiture à quelque distance, sous prétexte de faire une promenade. Ainsi cette visite s'effectua à l'insu des maîtres de la maison.

Gabrielle se sentait si abandonnée, si isolée dans son désespoir, qu'Emilie lui parut un ange envoyé par le Ciel. Elle se jeta dans les bras de la baronne avec un cri de joie, lui raconta ce qu'elle avait souffert depuis la veille, et lui fit part de son dessein d'embrasser la vie religieuse. M^{me} de Sombrelle se garda bien de le combattre; elle eut même l'air de l'approuver de toutes ses forces.

« Avez-vous fait choix de la communauté où vous désirez être reçue? demanda-t-elle.

— Hélas! non; je n'ai pas l'esprit assez libre pour songer à ces choses-là. Si vous ne m'aidez point, ma bonne Emilie, je ne sortirai jamais de ma cruelle position.

— Et pourtant, ma pauvre Gabrielle, il importe de vous y arracher tout de suite. Ce supplice, n'en se prolongeant, vous tuerait.

— Oh! si ce n'était que cela! Mais je crains toujours de manquer de force et de trahir notre secret à la marquise.

La baronne prit une attitude pensive et feignit de réfléchir. Puis elle demanda vivement :

« Gabrielle, avez-vous confiance en moi? »

— Oui, Emilie.

— Et en mon frère?

— Je le connais à peine; mais sa physionomie est celle d'un homme bon et loyal.

— Elle n'est pas trompeuse, croyez-m'en. Ainsi vous nous remettez sans crainte le soin d'agir pour vous?

— Non-seulement sans crainte, mais avec reconnaissance.

— En ce cas, tenez-vous prête à partir ce soir.

— Ce soir! s'écria Gabrielle, saisie d'effroi à l'idée de quitter si brusquement les lieux et les personnes qu'elle aimait.

— Oui, ce soir, répéta tranquillement Emilie. Quand tout le monde sera couché, à onze heures, gagnez en secret la petite porte du parc du côté d'Olivette. Nous vous y attendrons, mon frère et moi, avec une voiture fermée.

— Où voulez-vous donc me conduire?

— A Paris... ou, si vous l'aimez mieux, en Italie. En rentrant, j'en causerai avec Robert, et nous prendrons nos mesures selon ce qu'il jugera le plus convenable. D'ailleurs, peu importe, n'est-ce pas? L'essentiel, c'est que vous quittiez cette maison le plus tôt possible.

— Oui; mais partir clandestinement, sans dire adieu à la marquise, à l'abbé, comme un coupable et une ingrate!

— Vous laisserez une lettre sur votre table; on la trouvera demain en entrant dans votre chambre, quand déjà vous serez loin d'ici.

— Et que dirai-je dans cette lettre?

— Que Dieu a touché votre cœur, qu'il vous

(*) La reproduction est interdite.

Six marins du *Sumter* ont déserté. Dans la guerre du Maroc, les frais se sont élevés à 236 millions.

Marseille, 15 janvier. On mande de Constantinople, le 8 janvier, que des tempêtes dans la mer Noire ont causé des naufrages nombreux sur les côtes de la Roumélie. Le gouvernement turc a emprunté, sur la place de Constantinople, soixante millions de piastres pour les besoins urgents de la troupe, qui ne recevait plus de solde. Le grand trésor de Ali, pacha de Tebelen, aurait été retrouvé. Fuad-Pacha prépare un exposé de ses projets politiques et financiers. Kasam reste à Constantinople. Il est menacé d'un procès en trahison s'il tente de s'évader.

Le *Moniteur* publie les nominations suivantes : Président de la Cour impériale de Toulouse, M. le conseiller Niel, en remplacement de M. Daguillon-Pujol, admis à la retraite ; Conseiller à la Cour impériale de Toulouse, M. Déjean, président du Tribunal d'Albi ; Président du tribunal d'Albi, M. Deyres, procureur impérial au même siège ; Procureur impérial à Albi, M. Serville, procureur impérial à Castres ;

Procureur impérial à Castres, M. Laurens, procureur impérial à Pamiers ; Procureur impérial à Pamiers, M. Lapoujade, substitué à Foix ;

Substitut à Foix, M. Lacoïnta, substitué à Castres ; Substitut à Castres, M. de Clausade, substitué à Lavaur ;

Substitut à Lavaur, M. Behaghel, avocat, attaché au parquet de la Cour impériale de Toulouse.

A partir du 1^{er} janvier 1862, les traitements des ingénieurs des ponts et chaussées sont ainsi fixés :

Ingénieurs en chef : 1^{re} classe, 8,000 fr. ; 2^e classe, 7,000 fr. Ingénieurs ordinaires : 1^{re} classe, 4,500 fr. 2^e classe, 3,500 fr. ; 3^e classe, 2,500 fr.

Par décret impérial, partir du 1^{er} janvier 1862, le traitement des conseillers de préfecture est porté au dixième de celui des préfets, savoir : à quatre mille francs, dans les préfectures de première classe ; à trois mille francs, dans les préfectures de deuxième classe ; à deux mille francs, dans les préfectures de troisième classe. Dans le département de la Seine, le traitement des membres du conseil de préfecture est fixé à dix mille francs.

Chronique locale.

Judi dernier, la soirée de la préfecture a été très-brillante et très-animée. A trois heures, il y avait encore foule dans les salons.

Par décret impérial en date du 8 janvier courant, M. Bouyé (Antoine) a été nommé maire de la commune de St-Germain, en remplacement de M. Domphnou, appelé aux fonctions de juge de paix.

inspire pour la vie religieuse une vocation irrésistible ; mais que, n'ayant pas le courage d'affronter la douleur de vos amis et voulant vous épargner à tous des scènes pénibles, vous leur taisez les circonstances de votre départ et le lieu de votre retraite. Terminez par des protestations d'amour et de regret, demandez pardon à la marquise de ne pouvoir faire son bonheur et celui de son fils, mais ne lui nommez ni mon frère, ni moi. Il faut que le mystère le plus profond enveloppe toute cette affaire.

— Mais M^{me} de Ternoure me croira-t-elle, pensez-vous ?

— Si elle se doute que votre conduite a quelque mobile secret, au moins ne pourra-t-elle éclaircir ses soupçons. Et, quoi qu'il arrive, vous serez hors de sa dépendance et vous aurez rompu sans éclat avec le marquis.

— En être réduite à tromper ainsi sa bienfaitrice, sa seconde mère, ô Emilie, c'est affreux !

— Aimez-vous mieux lui déchirer le cœur en lui révélant tout ?

— Le Ciel m'en préserve !

— Ce que je vous propose, Gabrielle, n'est pas dans votre seul intérêt. C'est en même temps un acte d'abnégation. M^{me} de Ternoure vous accusera peut-être d'insensibilité et d'ingratitude. Mais, en vous laissant injustement soupçonner, vous lui rendrez le bien qu'elle vous a fait — ou qu'elle a voulu vous faire, pauvre enfant ! — car vous lui conserverez le repos et le bonheur. Elle pourra se consoler, à la longue, de votre perte ; elle ne se consolera jamais du crime de son fils.

Un décret impérial du même jour révoque de ses fonctions M. Sourbié, maire de la commune de St-Cyprien, canton de Montcuq.

MM. Fourgous et Miffre, postulants stagiaires, ont été nommés surnuméraires de l'enregistrement et des domaines. M. Fourgous, à la résidence de Cahors ; M. Miffre, à celle de Figeac.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 1862, le sieur Barra (Théodore), a été chargé de la direction provisoire de l'école communale de St-Jean-Lespinasse.

Un arrêté préfectoral, en date du 4 janvier courant, inséré au N° 849 du Recueil des Actes administratifs, fixe l'ouverture de la 1^{re} session ordinaire des Conseils municipaux au dimanche, 2 février prochain et la clôture, au mardi, 11 du même mois.

Nous disions, dans notre numéro du 30 novembre dernier, que, d'après l'art. 38 de la Constitution des 20 et 21 décembre 1851, les élections générales pour le Corps législatif n'auraient lieu qu'en 1863. Il paraît, plus que jamais probable, que nous disions vrai. Rien ne fait présumer aujourd'hui que l'assemblée actuelle n'atteigne l'époque naturelle de son renouvellement.

L'enquête prescrite, dans l'intérêt de la statistique générale de France, par S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'occasion du dénombrement de la population, a donné, pour le département du Lot, les résultats suivants :

Nombre de communes : 315, divisées en
65 au-dessous de 500 habitants.
465 de 501 à 4,000 id.
82 de 4,001 à 5,000 id.
2 de 5,001 à 10,000 id.
4 de 10,001 à 15,000 id.

Total égal. 315

Nombre de maisons : 70,186 — dont 1,642 couvertes en chaume et 68,544 en tuiles, ardoises, zinc, etc.

Nombre de maisons :
n'ayant qu'un rez-de-chaussée 34,447
ayant un rez-de-chaussée et 1 étage 31,862
— et 2 étages 3,378
— et 3 étages 463
— et 4 étages 35
— et plus de 4 étages. 1

Total égal. 70,186

Maisons entièrement habitées 68,416
Maisons non habitées en partie 475
— en totalité 1,295

Total égal. 70,186

Maisons en construction 244

Nombre de ménages : 73,803
dont 5,830 comprenant 1 seule personne.
12,010 — 2 personnes.
14,952 — 3 id.
14,499 — 4 id.
11,010 — 5 id.
7,331 — 6 id.
8,171 — 7 personnes et au-dessus

Total égal. 73,803

— Oh ! combien vous avez raison, Emilie ! Que ce crime reste un mystère pour elle. Quels que soient les reproches qu'elle m'adresse, j'ai pour moi le témoignage de ma conscience.

— Vous en avez besoin pour vous soutenir dans cette épreuve. Mais il est temps que j'aie prendre mes dispositions. Faites aussi vos préparatifs ; écrivez votre lettre ; ce soir, n'emportez que votre écriin ; je me charge du reste. Au revoir, et du courage ! »

Elle était déjà loin que Gabrielle, étourdie, stupéfaite de cette subite décision de son sort, restait immobile et comme pétrifiée, n'osant réfléchir et chercher à se rendre compte de sa situation. Lorsqu'enfin elle en trouva la force, elle fut épouvantée de ce qu'elle avait promis, et cependant elle s'avoua qu'elle devait de la reconnaissance à la baronne, puisque, livrée à elle-même, elle n'aurait découvert aucun expédient pour sortir de cette douloureuse position qui la rendait folle.

Pourtant, étrange contradiction ! elle qui aspirait de toute son âme à fuir Ternoure alors qu'elle n'était pas sûre de le pouvoir, maintenant qu'on lui en offre les moyens, elle pleure et tremble à l'idée de son prochain départ. Elle dit adieu au château, au parc, à sa chambre, à ses meubles, à ses livres, aux arbres et aux fleurs, à tout ce qu'elle a aimé depuis trois mois, à ces lieux devenus ses seuls foyers et dans lesquels elle a renfermé toutes ses pensées et tous ses sentiments depuis qu'elle a vu le bonheur s'éclorer pour elle. Les souvenirs qui s'y rattachent viennent en foule l'assaillir, et les plus doux sont ceux qui lui arrachent le plus de larmes, par les comparaisons

Population du département :
Sexe masculin 146,940
Sexe féminin 148,602
Total 295,542

dont 295,269 français d'origine.
39 étrangers, naturalisés français.
4 anglais.
1 américain.
41 allemands.
7 belges.
35 italiens.
5 suisses.
407 espagnols.
61 polonais.
1 suédois.
5 autres étrangers.

Total égal. 295,542

295,364 sont catholiques ; le reste (178) appartient aux diverses sectes protestantes.

Le nombre des individus que chaque profession fait vivre directement ou indirectement se résume ainsi qu'il suit :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Agriculture.....	115.097	115.871	230.968
Industrie.....	21.748	20.099	41.847
Commerce.....	2.148	2.655	4.803
Professions diverses intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce.....	89	52	141
Autres professions diverses.....	426	367	793
Professions libérales.....	3.846	4.364	8.210
Clergé.....	761	1.361	2.122
Individus sans professions, etc.	2.855	3.833	6.688
Totaux.....	146.940	148.602	295.542

Voici les chiffres relatifs aux départements limitrophes :

Aveyron, 5 arrondissements, 42 cantons, 282 communes, 396,025 habitants.
Cantal, 4 arrondissements, 24 cantons, 259 communes, 240,523 habitants.
Corrèze, 3 arrondissements, 29 cantons, 286 communes, 310,118 habitants.
Dordogne, 5 arrondissements, 47 cantons, 582 communes, 501,687 habitants.
Lot-et-Garonne, 4 arrondissements, 35 cantons, 316 communes, 332,065 habitants.
Tarn-et-Garonne, 3 arrondissements, 24 cantons, 193 communes, 232,551 habitants.

C'est dimanche prochain, 19, que seront publiés, dans les 89 départements, la liste des conscrits de la classe de 1861, dont le tirage au sort doit avoir lieu en février et mars.

Les jeunes soldats de la 2^e portion du contingent de la classe de 1860 ont été renvoyés, le 31 décembre 1861, dans leurs foyers, après trois mois consacrés à leur instruction militaire. Les correspondances qui parviennent au *Moniteur de l'armée* des divers départements de l'empire constatent que ces jeunes soldats, sur tous les points du territoire ont fait des progrès rapides et vraiment extraordinaires. Régularité dans les alignements, adresse dans le maniement des armes, aplomb dans les exercices, ensemble dans les défilés, enfin attitude martiale, tout dénotait en eux l'aptitude et la tenue de vieux soldats. La France et l'armée

qu'elle établit entre les joies passées et les chagrins présents.

Qu'on ne s'étonne pas de la voir, dans cette suprême affliction, regretter jusqu'aux lieux et aux objets. Tous ne lui parlent-ils pas de René ? Tous n'ont-ils pas été les témoins de son amour, de son bonheur évanoui ? Les choses qu'elle leur dit à travers ses sanglots ne s'adressent-elles pas aux personnes aimées qui ne recevront pas ses adieux, à celui surtout qu'elle ne peut haïr malgré tous ses efforts ? Non, elle a beau se répéter qu'il est coupable et s'exciter à l'horreur du crime, elle entend gémir au fond de son cœur une voix qui l'accuse elle-même d'injustice et de cruauté. Elle se rappelle son dernier entretien avec le marquis, les paroles, l'accent, les gestes de René, et il lui semble parfois qu'il l'aime toujours sincèrement. Alors elle est tentée de lui dire tout, d'implorer de lui la vérité, de provoquer de sa part une explication, une justification peut-être. Mais elle recule devant cette démarche, car la décision et l'énergie ne sont pas dans son caractère.

Ce qu'elle souffrit dans ces moments-là est inexprimable. Qu'on se figure, si l'on peut, les angoisses, les terreurs, les scrupules de cette jeune fille douce et timide qui, ayant besoin plus que personne d'un guide et d'un appui maternel, allait fuir clandestinement celle qui lui tenait lieu de mère, et le martyre de cette âme pure et délicate partagée entre l'horreur du mal et un amour plus puissant que sa volonté et sa vertu.

Suivant le conseil de la baronne, elle rassembla,

se trouvent désormais dotées d'un bon système de réserve inspiré par une auguste initiative.

Adjudication du barrage de Mercuès.

Nous rappelons à MM. les entrepreneurs de travaux publics que l'adjudication pour la restauration du barrage de Mercuès est fixée, ainsi que l'annonçait notre n° du 1^{er} janvier, au mardi, 28 du courant. La dépense est évaluée à 36,000.

M. Cagnac, greffier du tribunal de paix de Grisolles, vient de publier, sous le titre de : *Disques automateurs*, une notice développant un nouveau système de transmission de signaux sur les chemins de fer afin d'éviter les rencontres des trains.

La nouvelle application de M. Cagnac consiste à faire manœuvrer les disques actuels par la locomotive elle-même, de manière à conserver devant chaque train assez d'étendue pour que le mécanicien puisse arrêter à temps le train qu'il conduit. Par cette disposition, le train se trouve protégé en avant et en arrière, et deux trains ne peuvent se rencontrer, lors même que le chemin n'aurait qu'une seule voie.

Il s'agit de supprimer l'élément électrique, et de le remplacer par un simple mécanisme qui fonctionnerait à la place du levier actuellement en usage dans les gares ; nous voulons parler des signaux automateurs. Ces signaux ont été expérimentés avec succès par M. Jacob Brett, ingénieur, et ils sont signalés à la Compagnie des chemins de fer du Midi, dans un rapport qui précède la notice de M. Cagnac, comme « nécessaires et peu dispendieux. » L'idée de cette nouvelle transmission de signaux m'a paru, dit M. Jacob, si éminemment supérieure à celle actuellement existant, et pouvant rendre de plus grands services, qu'elle m'a engagé à vous la soumettre et à l'appuyer par tous les moyens qui seront en mon pouvoir.

Nous formons des vœux pour que la Compagnie des chemins de fer du Midi prenne en sérieuse considération l'application de l'ingénieux système de signaux automateurs, et nous félicitons son auteur pour le double service qu'il rend aux intérêts de la Compagnie et à la sécurité publique. (Aigle.)

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 janvier 1862.
22 Versements dont 6 nouveaux... 3,673 fr
72 Remboursés dont 10 pour solde... 9,453 85

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 05^c ; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou vache : 1^{re} catég., 85^c ; 2^e catég., 75^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 20^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 10^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c ; 2^e catégorie 1^{er} 05^c.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale : A. LATTOU.

Revue du Théâtre.

La dernière représentation de M^{lle} Aubry avait attiré Dimanche au théâtre une foule inaccoutumée. Chacun tenait à voir, une fois

pour les emporter, les bijoux qu'elle avait reçus de ses parents aux jours de leur opulence et ceux qui avaient appartenu à sa mère. Ils constituaient aujourd'hui son unique richesse. Son cœur saigna à ces préparatifs ; puis ôtant de son doigt un anneau d'or, présent de René, elle le déposa sur la cheminée, en le baisant avec passion, avec désespoir, et elle crut sentir se briser le dernier lien qui l'attachait au marquis. Mais elle n'eut pas le courage de se séparer d'un cordon de cheveux qu'elle portait toujours au cou. Cet objet, sans valeur, était précieux pour elle : c'étaient des cheveux de M^{me} de Ternoure, qui le lui avait donné au début de la convalescence de son fils. Gabrielle le garda comme un souvenir, comme une relique.

La tâche la plus pénible restait inaccomplie : il fallait écrire à la marquise. Gabrielle s'y décida enfin, après bien des hésitations et des combats. Elle traça d'une main tremblante des lignes que ses larmes effaçaient en partie à mesure qu'elle écrivait, lorsqu'elle vit entrer M^{me} de Ternoure en personne. Elle bondit de sa chaise en poussant un faible cri d'effroi.

« Encore en pleurs ! dit la marquise. Voyons, mon enfant, soyez raisonnable et n'aggravez pas inutilement votre mal. D'ailleurs, je vous apporte des consolations. »

Vicomtesse de LERCHY.

(La suite au prochain numéro.)

encore la spirituelle comédienne, chacun venait de bon cœur, lui offrir ses derniers applaudissements. L'enthousiasme, sur le point de s'éteindre, se rallumait plus fort et plus brillant que jamais, mais un peu trop tard pour engager M^{lle} Aubry à continuer ses représentations.

Le spectacle se composait de deux vaudevilles: *la Niaise de St-Flour* et *les Trois Gamins*.

La niaise de St-Flour est une pièce qui se laisse jouer, mais sur laquelle (comme sur bien d'autres du reste) il ne faut guère réfléchir, au risque de ne pas la trouver irréprochable. — On conçoit très-bien, par exemple, qu'à dix-huit ans, un jeune homme soit encore peu initié à tous les usages du grand monde, qu'il se présente en société avec des manières un peu gauches; mais qu'on nous le montre, à cet âge, entrant dans un salon, sans ôter son chapeau et s'amusant à jouer au volant devant une demoiselle jeune et belle, cela paraît surprenant; on nous permettra de douter qu'à St-Flour même, les choses se passent de la sorte.

C'est cependant ce que fait M Frédéric. Une raquette à la main, et un gibus soigneusement posé sur sa tête, il fait son entrée à reculons, dans le salon de son oncle, le baron de Ballainville, et vient faire danser son volant sous les yeux de sa cousine Madeleine. Ces manières par trop naïves rendent Frédéric insupportable à son oncle et surtout à la baronne qui ne lui pardonnera jamais d'avoir jeté par la fenêtre son chien Dagobert; Madeleine, seule, est bien indulgente à l'égard de son cousin... elle l'aime! — Sur ces entrefaites, un jeune parisien, cérémonieux à l'extrême, futur préfet, ami d'un ministre, etc., arrive au château; l'élégance de ses manières, ses profondes connaissances en toutes choses, les flatteries qu'il débite à la baronne... il la décore du nom de beauté antique... tout cela le met fort bien dans les bonnes grâces de Ballainville, qui lui promettent la main de leur fille. Mais ils ont compté sans Madeleine. Cette aimable personne a donné quelques leçons de politesse à son cousin, et Frédéric en a si bien profité, que de *sauvage*, il est devenu amoureux. M^{lle} Ballainville, toute fière de son élève, ne veut que lui pour époux.

Tout-à-coup le tableau change, les situations deviennent plus difficiles: Madeleine apprend par une lettre que Frédéric se joue de son amour; furieuse, elle consent, pour se venger, à épouser M. Richardet. Mais Frédéric se justifie; Richardet est reconnu seul coupable, et notre intelligent diplomate, qui va être appelé à diriger tout un département, ne sait trop comment se diriger lui-même dans cette circonstance; il se laisse longtemps baffouer par la niaise auvergnate, et en fin de compte, on lui fait passer l'eau...

M. Raoul remplissant dans ce vaudeville le rôle de Frédéric; un peu plus de feu dans sa passion aurait été nécessaire à l'amant de Madeleine; M^{lle} Mariani était assez bien sous les traits de M^{lle} Ballainville; on l'a quelques fois applaudie. Raymond s'est montré un domestique inépuisable de la mort des canards, il s'attendait à chaque instant, à se voir tuer lui-même. Quant à Gustave et Georges, ils jouent toujours avec verve et entrain et s'attirent sans cesse les chaleureux applaudissements du public.

Puis sont venus les *Trois Gamins*. Nous n'entreprendrons pas l'analyse de cette pièce, qui, autant qu'il nous a été permis d'en juger, n'a pas produit une bonne impression sur l'esprit des spectateurs. M^{lle} Aubry a très-bien rempli le rôle de *Fanfan*; mais on s'attendait à voir cette charmante artiste dans une pièce plus digne d'elle.

Georges s'est fait souvent applaudir avec son *idée fixe*, dans le rôle de Titide. Heureux les artistes qui peuvent détruire la monotonie de beaucoup de leurs rôles, par quelques charges spirituelles, c'est un précieux talent que beaucoup envient, mais que bien peu possèdent... Tant que les charges de Georges seront, comme elles l'ont été jusqu'ici, parfaitement goûtées, tant qu'on les accueillera par des rires et des applaudissements, nous ne chercherons pas à mesurer la distance qui les sépare du grotesque ou du ridicule, nous n'oserions nous montrer plus difficile et meilleur juge que le public.

Tous les autres rôles de cette comédie ont été assez-bien interprétés par les artistes.

Nous ne pouvons terminer cet article, sans remercier M^{lle} Aubry des délicieuses soirées qu'elle nous a fait passer et dont elle nous prive si vite; nous devons l'avouer, l'espoir de voir jouer encore la ravissante déjazet, nous a fait seul retarder nos adieux; vaine espérance!

ce! et nous avons été devancé. — Une plume plus prévenante, s'est trop bien acquittée de cette tâche si agréable et si douce, pour que nous ayons besoin d'ajouter un seul mot. Contentons-nous donc de former, à notre tour, des vœux déjà exprimés, pour les succès futurs de l'excellente comédienne. Echo fidèle, mais bien faible hélas! de ses nombreux admirateurs, disons seulement qu'elle acquerrait de nouveaux titres à notre reconnaissance si elle voulait bien nous procurer encore quelques-unes de ces charmantes soirées auxquelles M^{lle} Aubry a si heusement habitué le public cadurcien.

Louis LAYTOU.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 19 janvier 1862.

PAR EXTRAORDINAIRE.

La Tour de Nesle, drame en cinq actes et neuf tableaux, par MM. Alexandre Dumas et Gaillardet.

Le spectacle sera terminé par *la Corde sensible*, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures 3/4.
Jeudi prochain, au bénéfice de M^{lle} Rivière.

Départements.

Lot-et-Garonne. — La Cour impériale d'Agen s'est assemblée, chambres réunies, dans la grande salle du Palais de Justice, pour lire au nommé Jean Turrens, condamné à mort aux dernières assises, la lettre de grâce par laquelle S. M. l'Empereur daigne lui faire remise de cette peine et la commuer en celle des travaux forcés à perpétuité. Le condamné a accueilli cette nouvelle avec les marques de la plus vive reconnaissance.

Avant cette cérémonie, la Cour avait procédé à la réception de M. Piquet d'Arumont, conseiller récemment élu.

Un arrêté de M. le Préfet a ordonné la fermeture du cabaret tenu à Nérac par le sieur Guilleret. Cet individu avait encouru plusieurs condamnations, notamment pour avoir donné à boire après l'heure réglementaire, et à des gens ivres.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Haute-Garonne. — La nouvelle d'un affreux malheur qui jette le deuil dans deux familles considérables du Midi, s'est répandue lundi soir à Toulouse, et y a causé une profonde affliction.

M. Pierre de Rémusat, fils aîné de M. de Rémusat, ancien ministre et membre de l'Académie française, est mort lundi 13 janvier, à Paris, des suites d'une chute de cheval. La victime n'a survécu que trois heures à la chute qui a été épouvantable.

A l'heure où s'accomplissait ce tragique événement, M. et M^{me} de Rémusat se trouvaient encore à leur château de Laffite, arrondissement de Muret.

Des dépêches télégraphiques ont été adressées à Toulouse, à des parents et à des amis de la famille, et c'est par l'intermédiaire de ces derniers que le père et la mère de la victime ont reçu, à trois heures du matin, la désolante nouvelle.

Ramenés à Toulouse dans un état déplorable, M. et M^{me} de Rémusat sont partis par l'express pour aller rendre les derniers devoirs à leur fils.

M. Pierre de Rémusat, dont le noble caractère et la vive intelligence étaient si appréciés, était à peine âgé de trente-deux ans. Il avait épousé, il y a cinq ans à peine, la fille cadette de M. Vincent Cibiel ancien député de l'Aveyron et administrateur des chemins de fer du Midi.

(Journal de Toulouse.)

Pour extrait: LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 11 janvier.

Naples. — Un ordre émanant de Rome enlevait le commandement à Chiavone qui n'a pas obéi et qui a fait fusiller le messager. La bande d'Alatré paraît avoir été détruite par suite des arrestations faites par les soldats pontificaux. Une lettre de Rome porte que le Pape se serait plaint de n'avoir pas été mentionné par l'Empereur à l'occasion du jour de l'an.

Turin, 12 janvier.

Un nouveau comité de *providimento* pour Rome et Venise, dont Garibaldi vient de refuser la présidence,

annonce, par une circulaire en date du 7, que la commission chargée de présenter à l'assemblée un projet d'organisation pour tous les libéraux aura bientôt terminé son premier travail, et qu'il invitera toutes les associations à une réunion générale, à l'effet d'examiner le projet, de discuter et de voter le pacte commun, et de désigner le centre dirigeant.

La commission chargée du projet se compose des citoyens Saffi, Cadolini, Bertani, Campanella et Savi. Voici quelles en sont les bases essentielles:

- 1° Création d'associations politiques dans les pays qui n'en possèdent pas encore, avec pleine autonomie pour chacune, qui se donnera la forme et le titre qui lui conviendront, pourvu seulement qu'elles adoptent toutes ce principe: que le programme national, sanctionné par le plébiscite du 21 octobre, base du gouvernement actuel, doit recevoir son entière exécution, conformément à la nécessité reconnue et au devoir de la nation, par le suffrage et l'armement universels;
- 2° Création, dans chaque localité, d'un comité dirigeant nommé par l'association de cette localité;
- 3° Centralisation de toutes les associations à l'aide d'une représentation générale qui en résumera le travail et la direction. (*Spettatore* de Gènes).

Naples, 11 janvier.

Hier au soir, le général Govone a télégraphié de Gaëte la reddition de Valentino Chiavone, frère du chef de bande. Il s'est présenté au colonel Lopez avec trois compagnons. Il faut que les affaires des insurgés sur la frontière romaine soient singulièrement désespérées pour que le frère de Chiavone se soit rendu. Il n'a donc pu gagner Rome. Cela confirme les nouvelles venues de ce côté par des rapports privés indiquant toutes que la frontière est sévèrement gardée non seulement par les troupes françaises, mais même par les troupes pontificales. (*Havas*).

PRUSSE.

Berlin, 14 janvier.

Le roi vient d'ouvrir en personne la session législative. — Dans son discours, Sa Majesté a dit:

« Les projets de loi que je présenterai démontreront de nouveau que, fidèle à mes principes, je poursuivrai toujours l'œuvre constitutionnelle commencée. »

« Les revenus budgétaires de l'Etat ont augmenté. Cette circonstance permettra de diminuer les charges exigées par les réformes militaires. »

Dans la suite de son discours, le roi fait mention de la solution heureuse du conflit anglo-américain, et il ajoute:

« Les relations amicales déjà existantes avec la France se sont encore améliorées par suite de mon entrevue avec l'Empereur des Français. Les négociations relatives au règlement des relations commerciales entre le Zollverein et la France se poursuivent. »

Le discours mentionne, en outre, les efforts du gouvernement prussien pour arriver à établir l'uniformité dans les institutions militaires des Etats allemands, et proclame, en même temps, la sollicitude du gouvernement pour les Etats de l'Allemagne, et le développement de sa marine militaire.

La Prusse continuera ses efforts en faveur d'une réforme de la constitution fédérale conformément aux intérêts et à la puissance de la patrie commune.

Le roi regrette que le conflit qui existe dans la Hesse électorale, au sujet de la constitution, n'ait pas trouvé de solution; il exprime son espoir que la constitution de 1831 sera rétablie.

La Prusse, d'accord avec l'Autriche, est entrée en négociations confidentielles avec le Danemark sur la question des duchés. D'accord avec les autres membres de la Confédération, la Prusse et l'Autriche maintiendront les droits de la Confédération et l'exécution des conventions internationales.

« Le développement des institutions, ajoute le roi, doit être au service de la puissance et de la grandeur de la patrie. Je ne saurais jamais admettre que le développement de notre vie politique mette en question ou porte préjudice aux droits de la couronne. La situation de l'Europe exige l'accord entre moi et mon peuple, et je compte sur le concours patriotique de ses représentants. » (*Havas*).

POLOGNE.

On lit dans la correspondance de Rome adressée au journal le *Czas* de Cracovie, le 10 janvier:

Je suis en mesure de vous transmettre la réponse que le cardinal Antonelli a faite à l'ultimatum du cabinet de St-Petersbourg. Le Saint-Père refuse péremptoirement de blâmer le chant des hymnes polonais dénoncés par le gouvernement Russe comme révolutionnaires. Le Saint-Père a lu avec attention la traduction de ces hymnes, il n'y a rien trouvé de contraire à la religion ni aux mœurs et par conséquent, il a dit: « Qu'il n'a pas d'autorité ni de compétence pour les condamner. »

En même temps que M. Kisseleff faisait des présentations au Saint-Siège, M. Kanitz, ministre plénipotentiaire de Prusse, se rendait auprès du cardinal Antonelli pour lui déclarer que le mouvement révolutionnaire qui agite les populations du gouvernement de Pologne s'étend au grand duché de Posen et bouleverse les esprits des Polonais sujets de Sa Majesté prussienne. Le Polonisme, ajoutait M. Kanitz, a inspiré le choix des députés de Posen. Le peuple commence à chanter dans les églises les hymnes révolutionnaires. La conduite du clergé catholique polonais est tout-à-fait blâmable et criminelle; aucune

considération ne pourrait la justifier. En conséquence, lui, agent au cabinet de Berlin, est officiellement invité à faire de sérieuses représentations à cet égard au Vatican et à déclarer formellement que son gouvernement est résolu de sévir contre tout ecclésiastique prenant part à l'agitation révolutionnaire ayant pour but de menacer l'intégrité des états gouvernés par S. M. Guillaume I^{er}.

Le cardinal Antonelli, tout surpris d'entendre cette déclaration a répondu que, d'après ces renseignements, il reconnaît que le clergé catholique polonais est animé de sentiments patriotiques enthousiastes, mais aucunement révolutionnaires et démagogiques, et par conséquent, il espère que l'humanité et la magnanimité du roi Guillaume le préserveront des mesures de cruauté et d'oppression appliquées par le gouvernement russe.

Je suis en mesure de garantir la vérité de ces démarches simultanées des deux ambassadeurs et l'authenticité des réponses qui leur ont été faites par le cardinal-ministre.

Le Pape, en annonçant aux cardinaux le rétablissement de la nonciature en Russie, a exprimé l'espérance d'autres faveurs pour la Pologne, notamment la libération des prêtres arrêtés ou exilés en Sibérie.

Le grand théâtre de Varsovie a été rouvert le 8 janvier. Il était fermé depuis le 27 février 1861. Comme on s'y attendait, du reste, la salle n'était remplie que des Russes militaires et bourgeois.

Les Polonais sont bien décidés à ne prendre aucune part à aucun des divertissements que leur offre le gouvernement Russe. Ils attendront qu'on les leur impose, et cela n'est pas impossible. (*Havas*).

ÉTATS-UNIS.

New-York, 3 janvier. — MM. Mason et Slidell, ainsi que leurs secrétaires, se sont embarqués le 1^{er} Janvier, à Providence-Town, à bord du steamer anglais le *Rinaldo* pour l'Angleterre. Leur départ n'a causé aucune impression bien que l'opinion publique continue à se montrer inquiète au sujet des rapports du gouvernement fédéral avec l'Angleterre: le langage belliqueux de la presse anglaise ainsi que les préparatifs de guerre de la Grande Bretagne faisaient prévaloir l'idée que cette puissance pourrait tirer prétexte, sous peu, soit du blocus soit des bâtiments qui ont été coulés dans les ports du Sud, pour faire la guerre à l'Amérique. (*Baynet*)

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

17 janvier.

L'Empereur, accompagné de S. A. I. le prince Napoléon et de plusieurs personnages de la maison impériale, est parti avant-hier, vers neuf heures du matin pour la chasse. Sa Majesté était de retour vers quatre heures.

On attend à Paris, M. Slidell, envoyé des Etats du Sud auprès du gouvernement français avec une mission séparatiste.

Le nouveau boulevard Eugénie, créé sur la voûte du canal St-Martin est aujourd'hui entièrement planté de quatre rangées d'arbres et éclairé par quatre rangées de candélabres bronzés du nouveau modèle: ses seize petits squares sont entourés de grilles et les bassins fontaines, où il y aura des jets d'eau, sont achevés. Les plates-bandes sont préparées pour recevoir des fleurs et des arbustes au printemps. Au mois d'avril, les habitants des faubourgs St-Antoine et du Temple auront, à côté, l'une des plus magnifiques promenades de la capitale.

Le boulevard de Sébastopol (rive droite), étant entièrement bâti, depuis la Seme jusqu'au boulevard St-Denis, on vient de distribuer à chaque maison son numéro définitif.

Les voleurs ont dévalisé, cette nuit, au Palais-Royal, à côté de l'escalier de cristal, le magasin de bijouterie fausse, appartenant à M^{me} Dubois.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Economie domestique.

Emploi du blé germé dans la panification.

Nous annonçons à nos lecteurs une très-importante découverte au point de vue de l'alimentation générale.

Les experts en ce sujet savent qu'on ne croyait pas pouvoir utiliser dans la fabrication du pain le blé une fois qu'il avait été germé, et comme malgré toutes les précautions et les soins de culture, on n'était pas parvenu à arrêter la germination de quelques épis, il se trouvait une perte réelle d'une partie de la récolte, puisque cette partie était rejetée comme impropre à la panification, par la décomposition des principes panifiants.

Eh bien! le professeur Niklés, de Nancy, a découvert un procédé aussi peu coûteux que simple pour rendre à l'alimentation cette portion de la récolte autrefois dédaignée et perdue.

Selon lui, un kilogramme de sel marin employé dans le pétrissage de cinquante kilogrammes de farine, provenant du blé germé, suffit à reconstituer l'insolubilité du principe amylic, à restituer au gluten toute son élasticité, et,

par ce moyen, on arrive à produire soixante-cinq kilogrammes de pain ordinaire.

Nous disons que si la pratique vient confirmer le procédé émis par le professeur Niklés il a bien mérité de l'humanité tout entière.

A. PEZZANI. (La Saintonge.)

Faits divers.

— Un inventeur est parvenu à construire un appareil aussi commode qu'ingénieux. C'est une canne en métal ou en bois, d'une épaisseur ordinaire, et pas trop pesante. Elle est creuse et, dans cette cavité, on peut très facilement introduire un gaz comprimé. La poignée qui se visse et se dévisse, couvre un bec auquel est fixé un petit ressort. En le pressant il donne passage au gaz, qui peut être allumé aussitôt. Instantanément on a dans la main un flambeau qui dure très longtemps et s'éteint difficilement. L'essai de ces cannes-flambeaux a été fait dans quelques usines, dans de vastes caves, dans des galeries souterraines, et il a parfaitement réussi.

— Un fatal accident a eu lieu avant-hier à la gare de la rue Saint-Lazare. M. Péhault, sous-chef de gare, en voulant traverser la voie, tomba; il s'efforçait de se relever, lorsqu'un train qui venait d'arriver de Rouen se mit en marche pour aller se remettre à la gare de Bagnolles. La locomotive le renversa et lui coupa le corps en deux. M. Péhault, qui était un employé intelligent et plein de zèle, laisse une veuve et trois jeunes enfants.

— La nuit dernière, à une heure du matin, on frappait à la porte de la maison n° 3, place des Victoires. La concierge tira le cordon. Quelques instants après, elle entendit dans l'escalier un bruit de sabots. Surprise de ce bruit inusité dans la maison, elle se leva à la hâte et interpella l'individu qui montait, en lui criant: — Où allez-vous? — Chez mon ami D... — répondit une grosse voix.

D... est employé en qualité d'homme de peine dans un magasin de nouveautés, situé au rez-de-chaussée, et loge à l'étage supérieur. Comme il reçoit fréquemment des camarades, la concierge laissa monter.

Bientôt un bruit terrible se fit entendre dans la cour. On s'y rendit précipitamment.

C'était le visiteur nocturne qui venait de tomber avec un énorme tuyau de tôle placé sur l'une des cheminées. Il est probable que cet homme, qui était ivre, ayant frappé inutilement à la porte de D..., alors absent, aurait essayé d'entrer chez son ami par la fenêtre, en passant par le toit. Il aura perdu l'équilibre, et se sera vainement retenu au tuyau d'une cheminée qui aura cédé sous son poids.

Ce malheureux s'était fracassé la tête, et la cervelle avait jailli au loin. C'est un garçon marchand de vins, employé chez un commerçant du voisinage.

Pour extrait: A. LATTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — Les trois-six du Nord sont toujours stationnaires à 73, 74 fr. pour le disponible ou le courant du mois. Le livrable sur les quatre mois chauds se maintient assez ferme à 78, 79 fr. l'hectolitre à 90 deg.; les alcools du Languedoc donnent lieu à peu d'affaires; le disponible vaut de 100 à 105 fr. l'hectolitre à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt du quai Saint-Bernard continuent à ne donner lieu à aucune affaire; les prix toutefois sont assez fermes.

Sur les marchés de production, il y a stagnation, maintien des prix à cause du peu de marchandise offerte à la vente, mais peu ou pas de demandes ni de l'intérieur ni de l'extérieur. Le commerce des liquides espère que l'arrangement du conflit anglo-américain va donner de l'activité aux transactions et l'on compte que les prochains courriers apporteront des ordres d'achat.

Les vins n'ont donné lieu jusqu'à présent qu'à des affaires insignifiantes. On n'a pas vu poindre la moindre reprise. Les détenteurs maintiennent bien leurs prix; mais à leurs conditions, il ne s'engage rien. Les arrivages à Bercy et dans les gares de chemins de fer ont une énorme importance: ce sont surtout les produits du Midi qui en forment la majorité. On espère que la fin du mois amènera quelques ordres d'achat, mais jusqu'à présent on est réduit aux réapprovisionnements du commerce de détail.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

VILLE DE CAHORS.
Marché aux grains.—Samedi, 18 janvier.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	368	205	29 ^r 33	78 k. 240
Maïs.....	171	401	16 ^r 42	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

16 janvier 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100	69	»	»
4 1/2 pour 100.....	97 30	»	05
Obligations du Trésor ..	441 25	»	4 25
Banque de France.....	2950	»	»

17 janvier.

Au comptant:			
3 pour 100	69 35	»	35
4 1/2 pour cent	97 40	»	20
Obligations du Trésor ..	442 50	4	25
Banque de France.....	2950	»	»

18 janvier.

Au comptant:			
3 pour 100	69 65	»	30
4 1/2 pour 100.....	98	»	90
Obligations du Trésor ..	445	2	50
Banque de France.....	2950	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

16 janvier. Rodolose (Félix).

Mariages.

15 — Baudel (Jean), cultivateur, et Baffalio (Marie), sans profession.

RHUMES, Irritations de POITRINE.

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté l'efficacité du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER et de leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

Chocolat purgatif de Desbrière.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DES-)

BRIÈRE, car il y a des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI,

Supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraichissantes. Rue Vivienne, 55, Paris. Dépôts chez les principaux Parfumeurs.

L'abonnement à tous les Journaux se paie partout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, qui doivent encore, sont invités à nous en faire parvenir le montant dans nos bureaux. Il sera fait traite sur les retardataires dans la première quinzaine de février. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LATTOU

EXTRAIT

Des annonces judiciaires publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1365, du 15 janvier 1862.

ÉTUDE

de M^e DELBREIL, avoué à Cahors.

Vente sur saisie-immobilière d'immeubles situés dans la commune de Luzech, au préjudice du sieur Guillaume Bès, ex-forgeron, domicilié à Luzech.

A la requête des sieurs Salessie Pierre et Barriéty Jean, tous deux domiciliés à Albas.

Désignation des immeubles.

1. Une maison avec cave ou grange attenante à Luzech, contenant ensemble 1 are 30 centiares.
2. Une terre vignes contenant 10 ares 20 centiares.
3. Une terre vignes contenant 13 ares 75 centiares.
4. Une terre vignes contenant 55 centiares.
5. Une terre vignes contenant 11 ares 20 centiares.
6. Une terre vignes contenant 20 ares 20 centiares.
7. Une terre vignes contenant 17 ares 20 centiares.
8. Une terre vignes contenant 23 ares 55 centiares.
9. Une terre vignes contenant 50 ares 40 centiares.
10. Une terre vignes contenant 8 ares 60 centiares.
11. Une terre vignes contenant 8 ares 50 centiares.
12. Une terre vignes contenant 10 ares 20 centiares.
13. Une terre vignes contenant 38 ares.
14. Une vigne contenant 35 ares.
15. Une vigne contenant 6 ares 70 centiares.
16. Une vigne contenant 52 ares 60 centiares.
17. Une vigne contenant 14 ares 30 centiares.
18. Une vigne contenant 17 ares 50 centiares.

L'adjudication aura lieu le 15 février prochain, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, en trois lots: le premier lot, la maison, mise à prix 100 francs; le second lot, article 2, grange mise à prix 50 francs; le troisième lot, le restant des biens desquels il faut distraire pour attribution faite par jugement du tribunal au sieur Bès (Augustin). Les articles 3, 4 et 5, la moitié des articles 6, 7, 8, 12, 13, quatre ares de l'article 9 et jouissance du rez-de-chaussée de la maison pendant 18 ans.

Signé à l'original: DELBREIL, avoué.

En vente chez M^{me} veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département.

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1862

Contenant les Adresses des principaux Négociants, Commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annales de ces préfectures.

On trouve toujours chez M^{me} Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; un grand assortiment de livres pour distributions des Prix, les Ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorée, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL:

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes: imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.

CASTANET LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite
Billets de mariages, etc., etc.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré.
Galerie Bouafous, à Cahors.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France
MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LA VILLE DE CAHORS
HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, M^e TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant de Paris, à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honorèrent de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés. Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Le propriétaire-gérant, A. LATTOU.